



LIGUE D'AQUITAINE DE TIR A L'ARC

CAHIERS DES CHARGES

CIRCUITS DR ET DRE

CHAMPIONNATS DE LIGUE SALLE – TIR OLYMPIQUE –FEDERAL

PREAMBULE

1/ Définition	page 4
2/ Objet	page 4
3/ Champ d'application.....	page 4
4/ Sanctions.....	page 4

A – REGLES ET PROCEDURES D'ORGANISATION

1/ Rôle de l'organisateur	page 5
A- Respect du cahier des charges	page 5
B- Assurer la qualité de la compétition	page 5
2/ Préparation administrative de la compétition.....	page 5
A- Le délégué Technique	page 6
B- Le Délégué informatique	page 6
C- La fiche d'évaluation de l'épreuve	page 6
D- Mandat	page 6
E- Procédure d'inscription	page 7
F- Répartition des archers pour le tir par équipe	page 7
3/ L'organisation des terrains et locaux.....	page 7
A- Mise en place	page 8
B- Sécurité	page 8
C- Normes techniques	page 9
D- Maintenance et évolution	page 9
E- Locaux annexes	page 9
F- Compétition en salle	page 10
G- Compétition en extérieur	page 12
H- Déroulement d'une DR en salle sans finale	page 17
I- Déroulement d'une DR ou DRE en extérieur avec finale	page 17-18
4/ Accueil, greffe et résultats.....	page 19
A- Avant la compétition	page 19
B- Pendant la compétition	page 19
C- Résultats	page 20
5/ Service d'intendance.....	page 22
A- Repas	page 22
B- Buvette	page 22
C- Réception après la remise des prix	page 22

6/ Communication.....	page 23
7/ Les arbitres.....	page 24
A- La commission arbitres.....	page 24
B- Prise en charge	page 24
C- Relations organisateur	page 24
D- Moyens à disposition	page 24

B – AIDES REGIONALES

1/ Aides de la ligue régionale par délégation fédérale.....	page 25
A- cahier des charges	page 25
B- Les délégués techniques et informatique.....	page 25
C- Le Président de la Commission des arbitres	page 25
D- Jury d'appel	page 25
E- Subventions	page 26

ANNEXES

<input type="checkbox"/> ..Listes des matériels nécessaires	page 27
<input type="checkbox"/> ..implantation pour le tir par équipe	page 28
<input type="checkbox"/> ..Standardisation des résultats	page 29
<input type="checkbox"/> ..Tableau des phases finales individuelles (exemple)	page 29/30
<input type="checkbox"/> ..Fiche d'évaluation du délégué technique	page 31

1/ Définition

Un cahier des charges : « document écrit qui, dans le cadre d'un contrat administratif, détermine les obligations réciproques de l'administration et de son cocontractant ».

Définition du Larousse 2001.

Le cahier des charges du Circuit DR, DRE, des championnats de ligue et des Masters, est un document écrit qui précise :

- Les exigences fédérales sur les règles et procédures à respecter dans l'organisation d'un championnat régional.
- L'engagement de l'association organisatrice du Circuit DR ou DRE ou du championnat de ligue ou des Masters à respecter les exigences fédérales.
- Le soutien de la ligue d'Aquitaine dans l'organisation du championnat.

2/ Objet

La ligue d'Aquitaine est plus que jamais attachée à la qualité des championnats dont elle délègue l'organisation. Il y va de son image et de celle de son sport auquel son nom est associé sur les lieux des compétitions. De plus, pour être qualifiés et/ou participer à ces compétitions, les compétiteurs ont effectués un investissement sportif important. Ils sont en droit d'attendre de la Ligue et de l'organisateur une qualité qui doit être au moins égale à l'investissement sportif.

Dans cet esprit, elle a décidé l'élaboration d'un cahier des charges pour chaque championnat régional ou d'une épreuve de DR ou DRE à destination des futurs organisateurs. Elle leur demande de s'engager en respectant les consignes prévues et en y associant tous ses partenaires.

Les exigences de la FFTA et de la Ligue d'Aquitaine vis à vis de l'organisateur ont pour but de valoriser la compétition en aidant l'organisateur. Les origines de cette réussite passeront par les principes suivants :

- **Collaboration** - Un travail de collaboration entre l'organisateur et la ligue d'aquitaine assurera toute la qualité que l'on doit attendre d'une compétition de ce type.
- **Respect** - Les conditions de réussite d'un championnat régional ou d'une épreuve de DR ou DRE passent par le respect du règlement de la compétition, le respect du cahier des charges et des engagements mutuels.

C'est en même temps pour le club organisateur le moyen de montrer ses compétences à mettre en place une compétition sportive valorisante, en respectant un schéma d'organisation rigoureux.

3/ Champ d'application

Les règles, consignes et conseils décrits ci-après concernent les organisateurs des championnats régionaux et des épreuves de DR ou DRE. Elles doivent être des référents pour tous les organisateurs de compétitions fédérales officielles.

Ces dispositions viennent compléter les règlements généraux et particuliers en vigueur dans les championnats nationaux. Ce cahier des charges impose des obligations de sécurité et de conformité.

4/ Sanctions

Après la compétition, le délégué technique remplit une fiche d'évaluation (cf. annexe). Celle-ci sera étudiée par la commission sportive et permettra de statuer sur le montant de la subvention versée par Ligue à l'organisateur.

En cas d'évaluation positive la totalité de la subvention sera versée au club organisateur.

Dans le cas contraire, selon la gravité des faits, une sanction financière allant de 0,50 € à 2,00 € par archers sera retenue par la Ligue d'Aquitaine.

A - Règles et procédures d'organisation

1/ Rôle de l'organisateur

A- Respect du cahier des charges

L'organisateur s'engage à respecter toutes les consignes et instructions fédérales de ce cahier des charges et ainsi à garantir les meilleures conditions de déroulement d'une épreuve du Circuit DR ou de DRE ou d'un championnat de ligue ou Masters.

B- Assurer la qualité de la compétition

Le rôle prioritaire du responsable de l'organisation est la coordination et le management de l'ensemble des acteurs de cette organisation. En effet, l'organisateur ne peut rien faire seul. Il faut qu'il soit assisté d'une équipe conséquente et motivée. Un travail de collaboration entre l'organisateur et l'arbitre responsable de la compétition permettra d'assurer toute la qualité que l'on doit attendre d'une telle épreuve.

Les missions de ce responsable sont :

Durant la phase de préparation

- Constituer une équipe pour l'organisation de cette compétition
- Répartir les tâches et assurer le suivi de la préparation et de la mise en place de la compétition
- Assurer les relations avec le délégué technique et /ou informatique de la ligue et l'arbitre responsable.

Durant la phase de réalisation

- Superviser la compétition pour que la meilleure image possible soit donnée (archers et spectateurs)
- S'assurer en permanence du confort des archers et des arbitres
- Il doit pouvoir prendre du recul et examiner avec un œil critique le déroulement de la compétition, afin de pouvoir faire intervenir, si nécessaire, la personne responsable du secteur déficient.
- Garantir la qualité et la conformité de l'affichage des partenaires
- Accueillir et accompagner les personnalités importantes
- Participer à la réunion des capitaines d'équipes afin de pouvoir anticiper s'il y a un problème.
- Agir en fonction des décisions rendues par le jury d'appel.
- Organiser et diriger la cérémonie de remise des prix. Il veillera au respect du protocole et de la remise des récompenses.

Lors de la phase post-compétitive

- Faire un bilan de l'organisation
- Assurer la diffusion du bilan et des résultats (Site intranet de la FFTA et de la ligue d'Aquitaine) et diffusion aux clubs
- Assurer la diffusion des remerciements

2/ Préparation administrative de la compétition

A- Le délégué technique

Il est Le référent téléphonique et peut être contacté par l'organisateur de la compétition afin d'avoir des compléments d'informations.

Son rôle est de :

- ❖ Maintenir une collaboration étroite entre l'organisateur et la Ligue d'Aquitaine pendant la phase préparatoire de la compétition.

- ❖ Pendant la compétition, il coordonne le recueil des scores, la composition des poules et la gestion des tableaux de marque. Il gère les phases finales
- ❖ Il donne les informations nécessaires à l'organisateur afin de caler le protocole pour les résultats (discours, remise de médailles)

B- La fiche d'évaluation de l'épreuve

Elle sera réalisée par le délégué technique de la compétition.

Elle doit permettre de vérifier que l'épreuve est conforme au cahier des charges (fiche en annexe).

D-Le mandat

Il est créé par le délégué technique en étroite relation avec l'organisateur du concours et l'arbitre responsable de la compétition.

La Ligue d'Aquitaine se charge de la diffusion informatique de ce mandat et devra l'envoyer au minimum un mois avant le déroulement de la compétition.

Les informations suivantes doivent figurer sur le mandat :

- ❖ Circuit DR *et année* – CHAMPIONNAT de ligue (OUVERT ou FERME)
- ❖ Date et lieu de la compétition
- ❖ Adresse du site de la compétition et plan d'accès
- ❖ Le nom de l'arbitre responsable de la compétition
- ❖ Les horaires
 - l'heure d'accueil (ouverture de la salle)
 - ouverture du greffe
 - début et fin de l'entraînement ainsi que le type d'entraînement
 - début et fin de l'inspection du matériel
 - début et fin des tirs (épreuve de qualification)
 - début et fin des phases finales si existantes
 - rythme des tirs et nombre de flèches par volée
 - l'heure de la remise des résultats
- ❖ Les distances de tir en fonction des catégories (pour l'extérieur)
- ❖ Les types de blason utilisés en fonction des catégories de compétiteurs correspondantes
- ❖ Finales à préciser si existantes : (attention une phase finale annoncée doit obligatoirement se dérouler).
- ❖ RAPPEL de la tenue obligatoire : Tenue blanche ou de club, de l'obligation de présenter : la licence, le passeport et le certificat médical.
- ❖ Les contacts des différents responsables organisateurs (adresse, tél., fax, e-mail)
- ❖ Liste des hôtels environnants (adresse, tél., tarifs, situation par rapport au terrain)
- ❖ Tarif des inscriptions et des repas (précisions sur les repas : plateaux, repas chauds, etc.)
- ❖ Fiche d'inscription (cf. Annexes) ainsi que date limite d'inscription.

E-Procédure d'inscription

- Les inscriptions devront être retournées à la Ligue d'Aquitaine qui les communiquera au club organisateur dans les plus brefs délais.
- Pour les DR, l'inscription de l'équipe se fait au maximum 15 jours avant chaque DR (voir date sur les mandats). Cette inscription se fait en adressant le mandat de la compétition à la ligue (par mail si possible). Le club s'engage alors à présenter une équipe sur les 4 épreuves de DR dans la ou les catégories de leur première inscription.

- Pour les DRE, l'inscription de l'équipe se fait pour les 3 épreuves au cours du mois de janvier. L'inscription se fait en adressant le 1^{er} mandat de DRE. Le club s'engage alors à participer aux 3 épreuves de DRE dans la ou les catégories de leur première inscription.
- Les épreuves de DR et DRE sont fermées. Mais, elles peuvent être ouvertes sur demande de l'organisateur avant l'édition du mandat. Dans ce cas, les archers spécifiquement concernés par la compétition restent prioritaires jusqu'à la date limite d'inscription.
- Pour que les inscriptions des tireurs individuels soient validées celles-ci doivent être accompagnées du chèque correspondant. Cette règle a pour but d'aider l'organisateur à gérer le pas de tir afin de donner la priorité aux équipes de club.
- **Pour les CL** une pré inscription des archers sur le type de la FFTA sera mis en place. Seront alors qualifiés les X archers de chaque catégorie qui formeront les quotas et qui se seront pré inscrits (avec le règlement) auprès de la ligue d'Aquitaine. Les archers non retenus se verront renvoyer le montant de leur inscription auprès de leur club.
La date limite d'inscription se situe 15 jours avant la date de l'épreuve (cachet de la poste faisant foi). Dans la mesure du possible envoyer l'inscription par mail.
- Dans tous les cas, toute inscription ne sera valide qu'après réception à la Ligue de la lettre d'inscription accompagnée du règlement avant la date limite.

F-Répartition des archers sur les cibles pour le tir en équipe

Cas du tir par équipe en salle :

Nous demandons à l'organisateur de respecter l'ordre de priorité suivant dans le cas d'un rythme de tir en AB/CD :

Les 4 archers de l'équipe d'un club seront placés sur des cibles mitoyennes et successives (Deux archers du même club par cible). Ils devront tirer au même rythme avec la même place sur le pas de tir. *Exemple : 4 archers du club de VILLE tirent en 4A / 4B / 5A / 5B*

Cas du tir par équipe en extérieur :

Dans le cas d'un rythme de tir en ABC ou AB/CD la répartition sera la suivante :

4 archers du club de VILLE tirent en 4A / 5A / 6A / 7A

L'organisation privilégiera le tir en ABC si le site le permet.

Les feuilles de marque peuvent être préparées quelques jours à l'avance lorsque les inscriptions sont closes.

Les archers qui n'appartiennent pas aux équipes sont positionnés sur les places vacantes (sauf problèmes exceptionnels d'organisation et après validation-par l'arbitre responsable).

3/ L'organisation des terrains et locaux

Le responsable de l'organisation doit désigner un responsable de la commission terrain qui dirige l'équipe de la commission terrain.

L'équipe chargée de la direction des terrains de compétition et d'entraînement doit en assurer la mise en place, la maintenance, les évolutions lors de la compétition (en particulier la préparation des phases finales) et le rangement à l'issue de l'épreuve.

Elle doit également s'assurer de la mise à disposition des différents espaces et locaux aux acteurs de la compétition (arbitres, capitaines d'équipes, presse, médical, secouristes, VIP, etc.)

L'équipe de terrain doit pendant la compétition être présente au nombre de 4 personnes minimum pour 14 cibles (et plus en fonction du nombre de cibles) en salle et au nombre de 1 personne pour 5 cibles en extérieur.

Une personne responsable de l'agrafage des blasons doit être présente en permanence au niveau des cibles lors de la montée des archers en cible.

Le rôle de cette équipe de terrain durant la phase de tir est d'être à l'écoute des arbitres pour changer les blasons, vérifier la bonne stabilité des cibles, mettre en place les scoreurs lors des phases finales individuelles et par équipes, mettre en places les plaques nominatives des équipes ou des archers lors des phases finales.

A- Mise en place

Le site de la compétition comprend :

- Le terrain de compétition
- le terrain d'entraînement (Peut-être identique à celui de la compétition)
- zone du public
- zone de détente (buvette, stands d'exposition, etc.)

La mise en place des terrains de compétition et d'entraînement doit être achevée le samedi précédent la compétition en fin d'après-midi. La commission technique (arbitres) devra pouvoir contrôler sa mise en place définitive, au plus tard, 1 heure avant le début de l'entraînement officiel. Les terrains de compétition et d'entraînement devront être conformes aux normes réglementaires de la FFTA et de la FITA.

La mise en place des panneaux des annonceurs doit être anticipée et organisée. Elle sera effectuée en conformité avec le règlement de la FFTA et de la FITA, et en accord avec le responsable de l'organisation.

La plate forme du directeur des tirs doit être surélevée (si possible) et couverte contre les intempéries. Elle doit être placée au centre du terrain (à condition qu'elle soit surélevée) ou à une extrémité proche de la ligne de tir. Le directeur des tirs doit avoir une vue dégagée sur la totalité de la ligne de tir. Il serait souhaitable de privilégier l'emplacement « sur » la ligne de tir.

Le terrain doit être aménagé avec tous les matériels cités au bas de ce paragraphe et en annexe.

B- Sécurité

Les terrains de compétition et d'entraînement doivent être sécurisés pour les archers et le public.

- Une zone de sécurité en arrière des cibles doit être d'une profondeur de 50 mètres tracée à partir de la ligne des cibles à 70m. La distance de 50 mètres peut être diminuée si une protection arrière adéquate est installée, telle qu'un filet efficace, une butte ou un dispositif similaire autre qu'une haie ou une palissade pénétrable. Une telle protection arrière doit être suffisamment élevée pour arrêter les flèches qui sont passées juste au-dessus de la butte à 70 mètres.
- Les terrains d'entraînement ou de compétition doivent être fermés au public par tout moyen (ruban, barrière,...) rendant impossible l'accès ou le passage du public dans les zones de tir et de sécurité arrière et latérale.
- Les accès aux terrains doivent être réglementés et contrôlés, ils doivent toujours se faire en arrière du pas de tir.
- Des espaces de sécurité ou des systèmes de protection (gardes, buttes de terre, filets, etc.), à l'intérieur de l'espace clos réservé aux archers, doivent être prévus de chaque côté des terrains dans le sens du tir et derrière les cibles placées sur les terrains. Ces espaces ou systèmes doivent garantir l'impossibilité du franchissement des flèches à l'extérieur des enclos des terrains.
- Les cibles doivent être solidement fixées au sol. Elles seront capables de résister à la pluie et aux fortes rafales de vent. Elles seront de bonne qualité et devront permettre aux flèches de s'y ficher sans s'abîmer.

- Les abris des archers installés sur les zones de repos des compétiteurs devront être solidement fixés au sol. Ils doivent procurer un abri à tous les archers et arbitres en cas de pluie et résister aux fortes rafales de vent.
- Toutes les lignes délimitant les zones de tir et d'attente doivent être conformes et parfaitement visibles par les archers.
- Si des tribunes provisoires sont installées, elles devront impérativement avoir, avant le début de la compétition, l'avis favorable des commissions de sécurité concernées (prendre contact avec sa mairie)
- L'espace de préparation des archers doit être bien identifié, à l'intérieur du terrain ou à l'extérieur dans une zone parfaitement sécurisée. Vous devez éviter au maximum la circulation des archers munis de leur arc dans des zones publiques. Cette zone est identifiée comme une zone des archers et compose le terrain de la compétition qui est interdit aux spectateurs. Cependant, dans certaines conditions et après accord de la commission des arbitres, les spectateurs pourront être autorisés dans la zone des compétiteurs
- Il est interdit de fumer sur les terrains de compétition et d'entraînement.

C -Normes techniques

- La longueur du terrain, la disposition des cibles et toutes les mesures réglementaires liées à l'organisation d'un Tir Olympique et Tir Fédéral, sont définies selon les règlements fédéraux en vigueur. Ils doivent être respectés par l'organisateur. Pour le tir en salle la distance de 28m mini pourra être retenue par le délégué technique.

On trouvera **en annexe** les schémas indiquant le traçage des terrains pour les compétitions

D- Maintenance et évolution (voir en annexe)

L'anticipation doit être l'une des règles de base de l'équipe de terrain qui doit :

- Assurer le confort et la sécurité des archers et des arbitres (changement de blasons, contrôle de l'état des cibles, maintenance de la propreté et de l'ordre des zones de repos, etc.).
- Préparer et organiser les différentes phases de la compétition qui devront se dérouler et s'enchaîner dans les délais et les conditions initialement prévues.
- Durant les finales, l'équipe de terrain doit préparer et favoriser la médiatisation des finales. Pour ce faire, elle doit permettre au public de se situer proche du terrain et de favoriser le suivi du match (voir plan des finales en annexe). Elle doit favoriser l'accès des médias souhaitant filmer les matches.
- Rangement : Le rangement peut être progressif et commencer avant la fin des tirs, à condition qu'il ne gêne pas les participants et ne retarde pas le déroulement de la compétition et de la cérémonie de remise des médailles.

E- Locaux annexes

Il faut prévoir :

- Un local pour les contrôles anti-dopage (1 table/3 chaises) (voir un exemple de plan dans le manuel de l'arbitre).
- Un poste de secours (voir avec la croix rouge ou la sécurité civile) (Optionnel), et ou afficher le N° de téléphone du médecin de garde, SMUR et pompiers

F- COMPETITION EN SALLE (DR 1 et DR2, CL)

DISPOSITION DE LA SALLE

Un terrain de compétition (ou salle) est un ensemble composé de plusieurs zones :
La zone de sécurité, la zone de tir, la zone du matériel, la zone des compétiteurs.

L'ensemble de ces zones compose le terrain de compétition qui est interdit aux spectateurs
Toutes les distances séparant les différentes zones et les couloirs sont mesurées à partir d'un point situé sur l'axe de chaque bande tracée au sol.

La zone arrière des cibles dite zone de sécurité :

Le mur situé derrière la ligne de cible doit, si celui-ci n'est pas en bois, être protégé par un filet ou autre protection de manière à empêcher les flèches de percuter le mur et de se briser.

La zone de tir :

Elle est comprise entre la ligne des cibles et la ligne de tir. Elle devra être équerrée et chaque distance doit être mesurée avec précision à partir d'un point situé verticalement sous le centre de l'or de la cible jusqu'à la ligne de tir.

La tolérance sera de plus ou moins 10cm, à 18m ou 25m.

La ligne des cibles :

Le point correspondant à chaque centre de la butte de tir sera matérialisé sur la ligne des cibles.

Les buttes de tirs :

doivent être au **nombre minimum de 12 pour les CL** et installées de manière à ce qu'elles fassent un angle quelconque entre 0 et 10 degrés par rapport à la verticale. Cependant toutes les buttes devront être inclinées du même angle. Chaque butte devra être numérotée. Les numéros des buttes de tir doivent être fixés au-dessus ou au-dessous du centre de chaque cible, de façon à être bien distinct de celle-ci. Les chiffres doivent avoir 30cm de haut, et être alternativement de couleur jaune et de couleur noir.

La zone des 3 mètres :

Incorporée dans la zone de tir, une ligne sera tracée 3 mètres devant la ligne de tir : Elle servira à indiquer la distance maximum pour un tir manqué où une flèche tombée pourra être considérée comme n'ayant pas été tirée. Cette nouvelle ligne doit avoir une largeur comprise entre 3cm (minimum) et 5cm (maximum) et est tracée à 3 mètres de l'axe de la ligne de tir à l'axe de la ligne des 3 mètres.

La ligne de tir appelée aussi pas de tir :

Le point correspondant au centre de chaque cible devra être matérialisé et numéroté sur le pas de tir. Si deux compétiteurs ou plus tirent en même temps sur la même cible, les emplacements de tir doivent être marqués sur la ligne de tir. INTERPRETATION DE LA FITA : Que se soit en rythme AB/CD ou en rythme ABC, l'organisateur est tenu de signaler, par un marquage au sol, les positions de tir de chaque archer sur la ligne de tir.

Des numéros correspondant à chaque cible et en corrélation avec celui de la ligne des cibles seront installés à une distance comprise entre 1m et 2m.

Les couloirs :

Ils devront avoir une largeur d'au moins 160cm et ne pas comporter plus de deux compétiteurs (en rythme AB/CD), ou 240cm et 3 compétiteurs en rythme (ABC) de manière à ce que chaque archer dispose d'au moins 80cm. Prendre en considération les tireurs en fauteuil roulant. Ces couloirs peuvent être matérialisés.

La ligne d'attente

Elle sera matérialisée à 3 mètres au moins en arrière de la ligne marquant le pas de tir.

La zone du matériel :

Elle sera matérialisée par une ligne située à au moins 3 mètres de la ligne d'attente. Cette zone est interdite aux spectateurs.

La zone des compétiteurs :

Sera matérialisée par une ligne située à au moins 3 mètres de la ligne de début de zone du matériel cette zone est interdite aux spectateurs si les dimensions de la salle le permettent.

La zone des entraîneurs :

Se reporter au schéma en annexe

La zone des spectateurs :

Elle se situe derrière la zone des entraîneurs.

EQUIPEMENT DE LA SALLE

Les sources de lumières :

La salle peut être équipée de lumières au plafond ou de projecteurs suspendus (ou au sol par défaut) spécifiquement installés pour éclairer le pas de tir.

Dans le cas d'installations de projecteurs, ils doivent être au nombre de 1 par cible pour que l'éclairage soit homogène.

Le chauffage :

La température dans la salle ne doit pas être inférieure à 18 degrés centigrades

Les blasons :

Tous les blasons seront uniformes et dans le même matériau.

Hauteur des centres et dimensions : cf. manuel de l'arbitre, tir en salle, règlement international

Contrôle des temps de tir :

L'utilisation de feux électroniques type « chronotir » est **obligatoire** car elle apporte un plus à la fois pour les archers pour les spectateurs et également pour les arbitres dans la facilité d'utilisation.

En cas de panne de ces derniers, des dispositifs sonores et visuels sont obligatoires. Ils seront contrôlés obligatoirement par le délégué technique avant le début de la compétition.

Totalisateurs (scoreurs) : éléments constitués de 3 ou 4 séries de chiffres de 0 à 9 permettant de connaître le score de l'équipe ou de l'archer. Ils sont installés en avant de la ligne des cibles. Ceux-ci permettront aux spectateurs de suivre le déroulement des duels.

Les tableaux de classement :

Un système ou un grand tableau d'affichage pour les résultats partiels. Dans tous les cas, un lieu d'affichage des résultats et des classements doit être accessible sur le terrain de compétition.

MATERIELS NECESSAIRES :

Des buttes de tir en nombre suffisant pour prévoir le remplacement éventuel en cours de compétition.

Des agrafeuses avec des agrafes en nombre suffisant.

Des blasons en nombre suffisant.

Des plaques de bois ou autres pour les feuilles de marques

Des feuilles de marques (voir annexes)

Les tableaux des phases finales en blancs et mis à jour au fur et à mesure.

Un ensemble de Sonorisation obligatoire à la disposition de l'arbitre responsable de la compétition.

Un animateur de la compétition est le bienvenu.

Un podium : Pour la remise des résultats un podium doit être installé, il doit comporter les numéros de la place des 3 premiers compétiteurs. L'utilisation des buttes de tir comme podium est tolérée pour les résultats.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Tous les tirs se font à la distance de 18 mètres.

DEROULEMENT

1 – Entraînement :

Il se fera obligatoirement à la distance de tir.

2 – Epreuve de qualification :

2 X 18 mètres en rythme AB/CD sur blasons :

Tri spot verticaux de 40 cm pour les épreuves de DR

Tri spots verticaux spécifique à chaque catégorie pour le CL

3 – Phases finales : des 1/16 de finales jusqu'aux finales.

Le tir se déroule à 18 mètres, sur blasons tri spots verticaux spécifiques à chaque catégorie.

Lorsqu'une phase finale est programmée elle doit obligatoirement avoir lieu.

A partir des 1/4 de finales (ligue) l'organisateur doit installer des totalisateurs (scoreurs)

4 Récompenses.

Chaque club organisateur d'une épreuve DR1 ou DR2 devra récompenser les 3 premiers clubs de la compétition dans chaque catégorie par un trophée de club.

Si le concours est fermé, le club n'a pas l'obligation de mettre en place des récompenses individuelles. En cas d'ouverture, cela devient obligatoire. Le club organisateur devra alors récompenser le premier archer de chaque catégorie.

Pour les CL, la Ligue d'Aquitaine s'engage à fournir les médailles.

5 Podium

L'organisateur veillera à ne pas dépasser 30 minutes entre le dernier tir et la remise des récompenses.

G- COMPETITION EN EXTERIEUR (DR3 et DR4, DRE1, DRE2, DRE3, CL)

DISPOSITION DU TERRAIN

Un terrain de compétition est un ensemble composé de plusieurs zones :

La zone de sécurité, la zone de tir, la zone des trois mètres, la zone d'attente, la zone des matériels, la zone des compétiteurs.

L'ensemble de ces zones compose le terrain de compétition qui est interdit aux spectateurs.

Toutes les distances séparant les différentes zones et les couloirs sont mesurées à partir d'un point situé sur l'axe de chaque bande tracée au sol.

Orientation: le plus près du nord possible (+/- 20°) mais cela n'est pas toujours réalisable.

La zone arrière des cibles dite zone de sécurité :

Cette zone doit être d'une profondeur de 50 mètres tracée à partir de la ligne des cibles à 70m. La distance de 50 mètres peut être diminuée si une protection arrière adéquate est installée, telle qu'un filet efficace, une butte ou un dispositif similaire autre qu'une haie ou une palissade pénétrable. Une telle protection arrière doit être suffisamment élevée pour arrêter les flèches qui sont passées juste au-dessus de la butte à 70 mètres.

La ligne des cibles:

Le point correspondant à chaque centre de la butte de tir sera matérialisé sur la ligne des cibles.

La zone de tir :

Elle va de la ligne des cibles jusqu'à la ligne de tir. Elle devra être équerrée et chaque distance doit être mesurée avec précision à partir d'un point situé verticalement sous le centre de l'or de la cible jusqu'à la ligne de tir. La tolérance sera de : +/- 30cm pour les distances de 70 m
: +/- 15cm pour les distances de 50 et 30m.

La zone des trois mètres :

Incorporée dans la zone de tir, une ligne sera tracée 3 mètres devant la ligne de tir : Elle servira à indiquer la distance maximum pour un tir manqué où une flèche tombée pourra être considérée comme n'ayant pas été tirée. Cette nouvelle ligne doit avoir une largeur comprise entre 3cm (minimum) et 5cm (maximum) et est tracée à 3 mètres de l'axe de la ligne de tir à l'axe de la ligne des 3 mètres.

La ligne de tir : appelée aussi pas de tir :

Elle délimite la zone de tir.

Le point correspondant au centre de chaque butte de tir devra être matérialisé et numéroté sur le pas de tir (N° à 1m ou 2m). Si deux (ou plus) compétiteurs tirent en même temps sur la même cible, les emplacements de tir doivent être marqués sur la ligne de tir. . INTERPRETATION DE LA FITA : Que se soit en rythme AB/CD ou en rythme ABC, l'organisateur est tenu de signaler, par un marquage au sol, les positions de tir de chaque archer sur la ligne de tir.

Chaque tireur doit pouvoir disposer d'un espace de 80cm minimum, prendre en considération les tireurs en fauteuil roulant.

Les couloirs :

Ce sont des zones délimitées dans le sens de la longueur du terrain par des lignes, faisant un angle droit avec la ligne de tir et s'étendant jusqu'à la ligne des cibles et, tracées sur le sol.

Ces couloirs comportent en général 2 buttes et leur largeur doit être conforme à la réglementation en vigueur du règlement général du tir par équipe de la D2 de la FFTA (cf. règlement de la FFTA).

La ligne d'attente :

Une ligne d'attente sera tracée à 5M de la ligne de tir.

La zone de matériel :

Elle est délimitée par une ligne tracée à 5M de la ligne d'attente. Elle est interdite aux spectateurs.

La zone des compétiteurs :

Est délimitée par une ligne tracée à au moins cinq mètres de la ligne de la zone de matériel. Cette zone est identifiée comme une zone des archers qui est interdite aux spectateurs. Cependant, dans certaines conditions et après accord de la commission des arbitres, les spectateurs pourront être autorisés dans la zone des compétiteurs.

La zone des entraîneurs_:

Elle se situe au minimum à 10 mètres du pas de tir.

La zone du public_:

Elle se situe derrière la zone des archers

EQUIPEMENT DU TERRAIN - Les buttes de tir :

La mesure de la face de la butte de tir, qu'elle soit ronde ou carrée, ne doit pas être inférieure à 24cm dans toutes ses dimensions afin de garantir que toutes flèches frappant la butte, en manquant tout juste le bord, y reste fichée. Les buttes de tirs doivent être solidement fixées au sol pour éviter qu'elles ne soient renversées par le vent. Toutes parties d'une butte, ou de son support, susceptible d'endommager une flèche doit être protégée.

Les buttes de tir doivent être installées de manière à ce qu'elles fassent un angle quelconque entre 0 et 15 degrés par rapport à la verticale. Cependant toutes les buttes devront être inclinées du même angle. Chaque butte devra être numérotée. Les numéros des buttes de tir doivent être fixés au-dessus ou au-dessous du centre de chaque cible, de façon à être bien distinct de celle-ci. Les chiffres doivent avoir 30cm de haut, et être alternativement de couleur jaune sur fond noir et de couleur noir sur fond jaune:

Les blasons

122cm, arcs classiques.

80cm, réduits à 6 zones pour les arcs à poulies.

Sur la ligne de la cible :

Des fanions ou tout autre matière légère et colorée facilement visible (jaune par exemple) pour servir d'indicateur du vent seront placés au-dessus du centre de chaque cible, 40cm au-dessus de la butte de tir ou du numéro de la cible s'il est situé au-dessus. Ces fanions ne feront pas plus de 30cm et pas moins de 25cm dans toutes leurs dimensions. Comme pour les numéros de buttes de tir il est souhaitable que ces fanions soient de même façon alternés.

Sur la ligne de tir :

Des numéros correspondant à chaque cible et en corrélation avec celui sur la ligne des cibles seront installés à une distance comprise entre 1m et 2m.

Contrôle du temps de tir

L'utilisation de feux électroniques type « chronotir » est **obligatoire** car elle apporte un plus à la fois pour les archers pour les spectateurs et également pour les arbitres dans la facilité d'utilisation.

En cas de panne de ces derniers, des dispositifs sonores et visuels sont obligatoires. Ils seront contrôlés obligatoirement par le délégué technique avant le début de la compétition.

Les panneaux : Leurs dimensions ne doivent pas être inférieures à 120x80cm. Ils doivent être solidement fixés pour être facilement et rapidement retournés pour montrer l'une ou l'autre face. Un côté doit être entièrement jaune. Un côté doit être entièrement jaune et l'autre entièrement vert.

Totalisateurs (scoreurs) : éléments constitués de 3 ou 4 séries de chiffres de 0 à 9 permettant de connaître le score de l'équipe ou de l'archer qui sont installés à une vingtaine de mètres en avant de la ligne de tir. Ceux-ci permettront aux spectateurs de suivre le déroulement des duels.

Les tableaux de classement :

Un système ou un grand tableau d'affichage pour les résultats partiels.

MATERIELS NECESSAIRES :

Des buttes de tir en nombre suffisant pour prévoir le remplacement éventuel en cour de compétition.

Des agrafeuses avec des agrafes en nombre suffisant.

Des blasons en nombre suffisant.

Des plaques de bois ou autres pour les feuilles de marques

Des feuilles de marques (voir annexes)

Une sonorisation doit être installée est mise à la disposition de l'arbitre responsable de la compétition.

Un podium : Pour la remise des résultats un podium doit être installé, il doit comporter les numéros de la place des 3 premiers compétiteurs.

A titre d'information, voici une estimation pour des couloirs de 5 m :

Nombre de cibles **maximum** à installer pour une épreuve de DRE : 43 cibles (32 équipes de 4 archers, en ABC) soit une largeur de 110m (si cela s'avère impossible, l'épreuve peut être organisée sur 2 jours)

Nombre de cibles **minimum** à installer pour une épreuve de DR : 31 cibles soit une largeur de 80m

Nombre de cibles **minimum** à installer pour un CL 2x70m : 24 cibles soit une largeur de 60m

Ces nombres sont des minimas sachant que le nombre d'équipe peut varier selon les années et les épreuves.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Les tirs se font à la distance de chaque catégorie :

Voir manuel de l'arbitre. (Annexe D)

1 – Entraînement :

L'entraînement se fera à distance de tir

voir généralité.

2 – Epreuve de qualification :

2 x 50 mètres en rythme AB/CD sur blason de 122 pour la DR3

2 X 70 mètres en rythme AB/CD ou ABC sur blason spécifique à chaque catégorie. (Voir annexes D) arcs classiques et 2 X 50 mètres arc à poulies.

3 – Phases finales :

Le tir se déroule à la distance et sur les blasons spécifiques à chaque catégorie.

Lorsqu'une phase finale est programmée elle doit obligatoirement avoir lieu.

- A partir des 1/4 de finales l'organisateur doit installer les totalisateurs (scoreurs) à une distance maxi de 15m de la ligne de tir qui permettent aux spectateurs de suivre les duels. Bien entendu si cela est possible dès les 1/8 de finales ne pas hésiter à le faire.
- Pour les épreuves de Division Régionale ou de Division Régionale Excellence, un totalisateur (scoreur) par équipe doit être installé **dès les matchs de poules.**

4-Récompenses.

Chaque club organisateur d'une épreuve de la Division régionale Excellence ou d'une épreuve de Division Régionale devra récompenser les 3 premiers clubs de la compétition dans chaque catégorie par un trophée de club.

Si le concours est fermé, le club n'a pas l'obligation de mettre en place des récompenses individuelles. En cas d'ouverture, cela devient obligatoire. Le club organisateur devra alors récompenser le premier archer de chaque catégorie.

Pour les CL, la Ligue d'Aquitaine s'engage à fournir les médailles

Lors de la DR4 et DRE3 la ligue d'Aquitaine remet une récompense aux trois premiers clubs de chaque catégorie sur le classement général.

5- Podium

L'organisateur veillera à ne pas dépasser 30 minutes entre le dernier tir et la remise des récompenses.

H- Déroulement d'une compétition de Division Régionale tir en salle (Pas de phases finales). (à titre indicatif)

Rythme ABCD

Samedi			
<i>Début</i>	<i>Déroulement</i>	<i>Durée</i>	<i>Fin</i>
12h30	Ouverture du greffe	1h30	14h00
13h30	Entraînement à distance et inspection du matériel	30min	14h
14h	2x18 m – rythme ABCD	3h15	17h15
Dimanche			
<i>Début</i>	<i>Déroulement</i>	<i>Durée</i>	<i>Fin</i>
08h00	Ouverture du Greffe	1h30	09h30
09h00	Entraînement à distance et inspection du matériel	30min	09h30
09h30	2x18 m – rythme ABCD	3h15	12h45
12h45	Ouverture du greffe	1h30	14h15
13h45	Entraînement à distance et inspection du matériel	30min	14h15
14h15	2x18 m – rythme ABCD	3h15	17h30

I- Déroulement d'une compétition. (À titre indicatif)DR3, DR4 et DRE

Sur Rythme ABCD

<i>Début</i>	<i>Déroulement</i>	<i>Durée</i>	<i>Fin</i>
9 h00	Ouverture du Greffe	1h15	10h15
10H00	Entraînement à distance et inspection du matériel	30mn	10h30
10h30	réunion des capitaines d'équipes	10mn	10h40
10 h45	Tir de qualification	3h15	14h
	Repas - Mise en place –contrôle des scores	45mn	14h45
14h45	1^{er} match de poule Equipes	30mn	15h15
15h15	2^{eme} match de poule Equipes	30mn	15h45
15h45	3^{eme} match de poule Equipes	30mn	16h15
16h15	4^{eme} match de poule Equipes et 1 ^o match de classement	30mn	16h45
16h45	5^{eme} match de poule Equipes et 2 ^o match de classement	30mn	17h15
17h45	Podium Equipes		

Le tableau détaillant le déroulement de la journée sera intégré au mandat de la compétition

Sur Rythme ABC

<i>Début</i>	<i>Déroulement</i>	<i>Durée</i>	<i>Fin</i>
9 h00	Ouverture du Greffe	1h15	10h15
10h00	Entraînement à distance et inspection du matériel–	30mn	10h30
10h 30	réunion des capitaines d'équipes	10mn	10h40
10 h45	Tir de qualification	2h30	13h15
	Repas - Mise en place –contrôle des scores	45mn	14h
14h00	1^{er} match de poule Equipes	30mn	14h30
14h30	2^{ème} match de poule Equipes	30mn	15h
15h	3^{ème} match de poule Equipes	30mn	15h30
15h30	4^{ème} match de poule Equipes	30mn	16h
16h	1^{er} Tirs de classement	30mn	16h30
16h30	2^{ème} Tirs de classement	30mn	17h
17h30	Podium Equipes		

Le tableau détaillant le déroulement de la journée sera intégré au mandat de la compétition

CIRCUIT DR ou DRE

*Evolution de la disposition des cibles
sur le terrain officiel durant la compétition*

Configuration tir en Extérieur

Déroulement de la journée

TIR DE QUALIFICATION A 2x70 mètres ou 2x 50m - 2x36 flèches

Match par équipes (classique et poulies) 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer)

Durant les matchs, des cibles d'entraînements seront disponibles sur les terrains d'entraînements ou de compétition. Celles-ci seront orientées dans le sens des tirs de la compétition.

IMPORTANT : Un changement de blason devra être réalisé après les tirs de qualification.

Une volée d'entraînement avant les matchs de poule sera tirée en DR et DRE.

Le Délégué Technique organisera les matches de poules et de classement en accord avec le responsable arbitre et en fonction du nombre d'équipes engagées.

Il établira le plan de cibles et le communiquera à l'organisateur afin de préparer les phases de matches.

4/ Accueil, greffe et résultats

A- Avant la compétition

Prévoir la répartition des archers sur les cibles

Préparation des feuilles de marques

B-Pendant la compétition

Le jour de la compétition et au fur et à mesure de l'arrivée des compétiteurs, les responsables devront :

- Contrôler les inscriptions des archers : passeport, licence, certificat médical et certificat de sur classement si nécessaire. En cas de doute ou de litige, la validation sera donnée par le Délégué Technique (y compris pour les accréditations).
- Donner l'attribution des cibles. La répartition des archers sur les cibles doit être affichée à l'accueil/greffe et dans d'autres lieux où les archers pourront les consulter aisément.
- Distribuer les accréditations aux personnes autorisées à entrer sur le terrain :
 - ✓ L'équipe d'organisation (ou tenue spécifique) ;
 - ✓ Le jury d'appel ;
 - ✓ Un entraîneur par équipe de club ;
 - ✓ Les personnes autorisées par le président de la commission des arbitres sur proposition de l'organisateur.
- S'il le souhaite chaque participant doit pouvoir être renseigné en permanence. L'accueil doit rester ouvert durant toute la compétition, il peut cependant être transféré à un autre endroit que le greffe. Par exemple, sur le lieu de la gestion des scores, mais il faut en informer les archers.
- C- Résultats

Rôle de l'organisateur et du Délégué Technique de la Ligue :

L'organisateur, responsable de la gestion des résultats doit coordonner avec le Délégué Technique de la Ligue toute la chaîne qui part du recueil des scores en cible, jusqu'à leur affichage (tableau de marque, papier, informatique) pendant et après la compétition. Leurs missions, au fur et à mesure du déroulement des tirs sont les suivantes :

Avant les tirs

- Installer plusieurs panneaux d'affichage (au moins 2) qui doivent être répartis de cette façon :
2 sur le terrain derrière les zones d'attente. Ils serviront essentiellement à afficher :
 - ✓ Le programme ;
 - ✓ La répartition des archers sur les cibles ;
 - ✓ Les résultats intermédiaires et définitifs ;
 - ✓ Le tableau des duels.
- Mettre en place un système permanent de recueil des scores durant la compétition; soit manuellement avec une équipe de marqueurs, soit avec un système informatique de saisie des scores.
- La procédure de recueil des scores doit permettre de connaître les classements provisoires

Pendant les tirs

Produire et diffuser les résultats, c'est à dire :

- Assurer la mise à jour des tableaux de marque. Le tableau de marque fait apparaître le classement des équipes au sein des poules. Il doit être visible de tous les archers et du public, et mis à jour le plus rapidement possible.

- Assurer la mise à jour des scores sur les panneaux placés en avant des cibles durant les matches et procéder à leur remise à zéro à la fin de chaque match.
- La remise à zéro de ces panneaux doit se faire quelques minutes seulement avant le match suivant, en effet, il faut laisser le temps nécessaire à chaque archer et spectateur d'apprécier le résultat du match.
- Organiser l'équipe des marqueurs lors des finales.
- Fournir les informations sur les classements au commentateur (optionnel).
- Produire, diffuser et afficher les résultats intermédiaires (lors des qualifications ou des phases finales).
- Après les tirs de qualification, afficher le plus rapidement possible les résultats des qualifications et le tableau des duels

Après les tirs

Produire, diffuser et afficher les résultats définitifs.

- Le plus tôt possible, afficher les résultats sur les tableaux et panneaux réservés à cet effet
 - Au moment de la remise des prix, distribuer les résultats papiers sur le terrain
 - Mettre à disposition des résultats papiers : au responsable de la communication de l'organisation, aux arbitres et aux journalistes.
 - Faire remonter les résultats à la fédération selon les normes définies et dans les délais impartis.
 - Faire remonter les résultats au délégué informatique de la ligue si celui-ci n'est pas présent sur la compétition.
 - Une édition par mail des résultats doit être envoyée à chaque club présent sur la compétition ou, en cas d'une demande express du club, une édition papier.
 - Respecter le protocole des cérémonies de remise des médailles et l'ordre de lecture du palmarès
- Vous allez recevoir différentes personnalités du monde politique, des représentants de l'Etat et du milieu sportif. Vous devez les consulter pour savoir s'ils souhaitent s'exprimer lors de la cérémonie de remise des médailles. Vous devez respecter l'ordre de préséance suivant :

➤ les hommes politiques

Président du Conseil Régional ou son représentant
 Député ou son suppléant
 Président du Conseil Général ou son représentant
 Maire ou son représentant

➤ les représentants de l'état

Préfet ou son représentant
 Sous-préfet ou son représentant
 Directeur Régional CSPP ou son représentant
 Directeur Départemental CSPP ou son représentant.

➤ les élus sportifs

Président du C.R.O.S ou son représentant
 Président du C.D.O.S ou son représentant
 Président du Club
 Président du Comité Départemental de Tir à l'Arc
 Président de la Ligue Régionale
 Président de la FFTA ou son représentant

Besoins humains

En fonction des moments dans la compétition, le besoin en personnel est variable. Par exemple, lorsque le tir a démarré, le greffe ne nécessite plus qu'une personne à l'accueil. Lorsque vous devez photocopier, afficher, distribuer, le besoin en personnel augmente provisoirement. Un tableau de marque manuel nécessite un nombre de personnel constant lors des qualifications, mais lors des duels ce sont les archers qui mettent à jour les panneaux placés sous les cibles.

Il est demandé à l'organisateur avec le coordinateur de prévoir entre 2 et 4 personnes (hors marqueurs) pour assurer tous les services d'inscription, d'accueil et de gestion des résultats tout au long de la compétition.

Besoins matériels

- * Un espace abrité pour l'accueil et le greffe afin d'y accueillir une dizaine de personnes en même temps. Cet espace doit être parfaitement fléché depuis le parking ou les compétiteurs garent leur véhicule, ceci dès le samedi en début d'après-midi. Des tables et des chaises en rapport avec le nombre de personnes travaillant et accueillies.
- * Des panneaux d'affichage de terrain pour les informations concernant le déroulement de la compétition.
- * Des tableaux de marque.
- * Du matériel informatique et de reproduction. (Ordinateurs avec imprimantes et consommables, photocopieurs (si possible) et du papier en quantité suffisante)
- * Des accréditations

*La liste du matériel est **en annexe**.*

5/ Service d'intendance

Le service d'intendance doit assurer la restauration des participants et des visiteurs du début à la fin de la compétition.

A- Repas

➤ Déjeuners

L'organisateur doit être capable de proposer des repas pour les déjeuners du dimanche, soit avec des plateaux repas, soit avec des repas chauds en self-service, soit encore avec de la restauration légère à la buvette (sandwichs, pizzas, pâtisseries, etc.). La distribution doit être rapide car beaucoup de tireurs s'alimentent au même moment et ne veulent pas perdre de temps. L'efficacité et la qualité de l'intendance sont souvent évaluées par les archers à la rapidité du service et à la quantité/qualité des repas.

B- Buvette

➤ Points de restauration permanente – Voir législation

Cette équipe doit assurer la mise en place d'un point de restauration légère (buvette) durant toute la durée de la compétition.

Les buvettes sont des services de boissons chaudes et froides, ainsi que de la restauration légère (sandwichs, pizzas, pâtisseries, etc.) Veiller à avoir des sandwichs en quantité suffisante pour alimenter les tireurs n'ayant pas pris un plateau repas (veiller également à la rapidité du service et à la qualité des produits).

Vous devez avoir l'autorisation de la Mairie pour vendre des boissons sur le terrain durant toute la compétition.

Les boissons alcoolisées ne doivent pas être servies aux compétiteurs (respect de la réglementation en vigueur par rapport à la lutte contre le dopage). Vous devez informer les compétiteurs par voie d'affiche, à chaque buvette, de l'extrait de loi qui précise que la trace d'alcool dans le sang est considérée comme un acte de dopage.

C- Réception après la remise de prix

Par souci de convivialité, il est nécessaire d'offrir quelques rafraîchissements et gourmandises aux archers présents à la fin de la compétition. Il faut que la table soit prête sitôt la cérémonie des récompenses terminée.

Besoins humains

En fonction des périodes de compétition ou de repos ou lors des déjeuners, le besoin en personnel est variable. Cependant, il est demandé à l'organisateur de prévoir entre 3 et 5 personnes pour assurer chaque service d'intendance.

Besoins matériels

Les tables et chaises pour la restauration doivent être prévues en plus de celles du terrain.

Une tente ou barnum pour installer les buvettes.

Pour la réception en fin de compétition, il faut prévoir des tables proches de l'espace de la remise des récompenses (prises sur le terrain ou à la restauration) pour installer et offrir le « verre de l'amitié ».

Enfin prévoyez et listez tout le matériel nécessaire au service de la restauration et des buvettes.

6/ Communication

Ce service aura pour mission de valoriser les résultats, les performances et de communiquer en externe vers le public, les partenaires et les personnalités.

Avant la compétition

- Annoncer la compétition par voie d'affiche, de spot radio, etc.
- Définir avec chaque partenaire les modalités de la présence de son entreprise ou de son institution sur le terrain, dans le respect du règlement
- Inviter la presse, les partenaires et les personnalités.
- ✓ personnalités politiques de la Municipalité (plus Office des sports), du Conseil Général et du Conseil Régional.
- ✓ personnalités sportives de l'état, région et département –
- ✓ personnalités sportives du mouvement sportif - CROS / CDOS
- ✓ personnalités sportives du tir à l'arc - FFTA / LIGUE / Comité Départemental.

Pendant la compétition

- Accueillir et accompagner les journalistes, les partenaires et les personnalités.
- Les mettre en contact avec le responsable régional de la communication.
- Assurer la transmission des résultats.
- Assurer la transmission des résultats au commentateur.
- Soigner le protocole de la remise des prix.

Après la compétition

- Envoyer des résultats et commentaires en externe, journalistes et partenaires.
- Envoyer des remerciements à tous ceux dont la présence était importante, et à tous ceux qui ont apporté leur soutien ou leur aide.

Les commentaires de la compétition

Un commentateur peut être prévu sur la compétition. Il sera en collaboration avec le responsable de la communication et le délégué technique qui devra l'informer du contenu des annonces durant toute la compétition. Son rôle au regard des partenaires est primordial.

Avant la compétition

Il doit préparer des fiches sur les sujets à aborder pendant la compétition (résultats des années précédentes, des derniers circuits, classements nationaux, palmarès des participants, etc.)

Pendant la compétition

Il doit animer la compétition et donner un éclat particulier aux phases finales. Il recevra des informations (par talkie-walkie) sur l'avancement des résultats de la part de l'équipe de gestion des scores et du classement mais aussi des informations d'ordre général (annonces partenaires, publicités, etc.) de la part de la responsable communication de l'organisation.

Il doit avoir à sa disposition une longue vue de très bonne qualité afin d'identifier les résultats en cible.

Lors de la remise des médailles, il anime et garantit le bon déroulement de cette cérémonie prévue par l'organisateur.

Remarque : Si vous faites appel à un commentateur professionnel, ce qui est souvent une garantie de qualité, il faut prévoir un budget mais aussi la présence d'un spécialiste du Tir à l'Arc pour l'assister et lui fournir l'ensemble des renseignements techniques dont il aura besoin.

Besoins humains

Le besoin en personnel est au moins de 2 personnes (responsable de la communication et le commentateur).

Besoins matériels

Une sonorisation puissante pour être entendu par tous archers et public, avec au moins deux micros. Il faut prévoir le fonctionnement de cette sonorisation en cas de pluie (abri, etc.)

7/Les arbitres

A- La commission des arbitres

Le président de la commission des arbitres et les autres arbitres sont nommés par le Président de la Commission Régionale des Arbitres de la Ligue d'Aquitaine.

L'organisateur doit lui faire parvenir, avant le tournoi, un programme, les horaires et tous les renseignements utiles.

B- Prise en charge

Les frais de l'arbitre responsable, comme ceux du Délégué Technique, sont pris en charge par la ligue d'Aquitaine de tir à l'arc.

C- Relations organisateur

Les arbitres ont pour devoir d'aider l'organisateur afin que la compétition se déroule dans le respect des règlements et des horaires. En aval de la compétition, la collaboration étroite entre l'organisateur, le Président de la Commission des Arbitres et le Délégué Technique est un facteur de succès de la manifestation.

D- Moyens à disposition

Une épreuve du Circuit DR/DRE ou Championnat de ligue nécessite :

- Le directeur des tirs qui doit être installé sur une plate-forme surélevée (si possible), à l'abri des intempéries, avec 1 grande table, 3 chaises et un micro (HF ou fixe) pour les annonces techniques.
- **Pour les phases de qualification et finales**, cette plate forme doit être placée, de préférence, à une des extrémités du terrain, de telle manière que le directeur des tirs puisse voir la totalité de la ligne de tir sans gêne. Avec les mêmes caractéristiques, cette plate forme peut également être placée au centre du terrain à condition qu'elle soit surélevée.
- L'organisateur doit mettre à la disposition de la commission des arbitres une salle (avec 10 chaises et 2 tables) pouvant fermer à clé. Cette salle sera mise à disposition du jury d'appel si nécessaire.

B - Aides Régionales

1/ Aides de la Ligue de tir à l'arc au club organisateur, par délégation fédérale.

A- cahiers des charges

B- Les délégués techniques et informatiques

Rôle et missions déjà définis.

C- Président de la commission des arbitres

Rôle Garantir le respect des règlements d'une épreuve du Circuit DR et DRE

Missions Aider l'organisateur dans la réalisation réglementaire d'une épreuve.
Diriger l'équipe des arbitres de la compétition.
Evaluer la qualité réglementaire de la compétition (rapport d'arbitrage).

Le P.C.R.A de la Ligue du club organisateur nommera un président de la commission des arbitres de la compétition.

Avant la compétition

Le Président de la Commission des arbitres, sera l'interlocuteur privilégié de l'organisateur et vous pourrez le joindre par téléphone ou E-mail pour vous aider ou vous conseiller dans vos démarches. La visite du délégué technique est indispensable pour valider le terrain de la compétition. Elle sera prise en charge par la ligue. Si une seconde visite s'avérait nécessaire les frais seront pris en charge par le club organisateur.

Pendant la compétition

Le Président de la commission des arbitres sera présent le samedi soir précédent la compétition jusqu'au dimanche soir. Il supervisera le déroulement de l'épreuve et dirigera les arbitres de la compétition. Il veillera aussi au respect des règlements officiels. Il animera avec l'organisateur et le Délégué Technique la réunion des capitaines d'équipes le dimanche matin. L'organisateur doit lui permettre l'accès permanent à tous les sites et les espaces de la compétition. Tous les frais inhérents à son séjour sont pris en charge selon les conventions régionales. Nous demandons cependant à l'organisateur qu'il prenne en charge ses déjeuners les jours de compétition.

D- Président du jury d'appel

Rôle

Régler des litiges issus de réclamation des archers (ou coachs) en situation de compétition.

Missions

Etre présent sur le terrain de compétition durant toute la durée de l'épreuve (au moins trois membres présents en permanence).

En cas de réclamation :

- ✓ S'assurer de la conformité de celle-ci
- ✓ Animer la délibération du jury d'appel
- ✓ Rendre la justice dans l'intérêt collectif
- ✓ Rendre les conclusions du jury d'appel dans un rapport écrit

Le Président de la commission des arbitres nommera un président du jury d'appel dont les connaissances réglementaires et l'expérience compétitive du tir olympique sont reconnues.

Pendant la compétition

Le président du jury d'appel sera présent durant toute la compétition. Il prendra connaissance de la composition de son jury établi par le président de la commission des arbitres. Il participera à la réunion des capitaines d'équipe et dirigera la réunion du jury d'appel si nécessaire. Il rédigera un rapport écrit en cas de règlement d'un litige qu'il remettra au plaignant, au président de la commission des arbitres (qui devra faire parvenir 1 exemplaire à la Ligue et un à la FFTA) et à l'organisateur. Nous demandons à l'organisateur qu'il prenne en charge son déjeuner du dimanche prévu sur le terrain.

E- Subventions

Les sommes de **40 € par équipe** (quelque soit le nombre d'équipe présente) seront reversées aux clubs organisateurs pour l'organisation des DR3, DR4, DRE1, DRE2, DRE3

Les sommes de **35 €** (quelque soit le nombre d'équipe présente) par équipe seront reversées aux clubs organisateurs pour l'organisation des DR1 et DR2

La somme de **9 €** par archer sera reversée aux clubs organisateurs pour l'organisation des championnats de Ligue en salle (jeune ou adultes), des masters ou du championnat de Ligue 2x50m (adultes)

La somme de **12 €** par archer sera reversée aux clubs organisateurs pour l'organisation du championnat de ligue 2x70m.

Prise en charge des frais de l'arbitre responsable et du délégué informatique pour toutes ces épreuves.

Annexes

*Listes des matériels nécessaires
Modèle d'implantation pour le tir par équipe
Standardisation des résultats
Plan des Finales par Equipes
Tableau des phases finales individuelles (exemple)
Fiche d'évaluation du délégué technique*

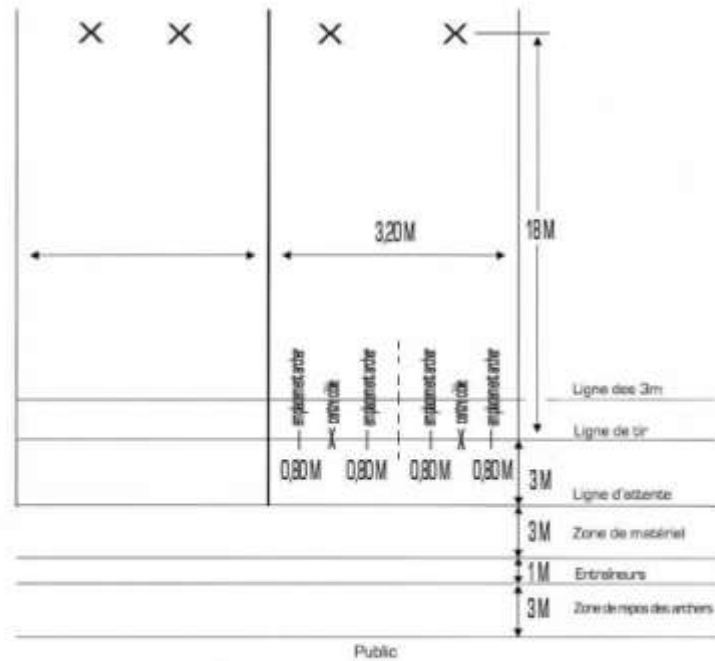
Liste des matériels nécessaires

1 pour 3 ou 4 archers +10%	Chevalets et Cibles
1 par cible +10%	Drapeaux cibles
2 par cible	Numéros de cibles (pas de tir et cible)
1	Matériel et fourniture pour le traçage des lignes
2 par cible plus 50%	Blasons 122 cm
4 par cible plus 50%	Blasons de 40 cm
4 par cible plus 50%	Blasons de 60 cm
4 par cible plus 50%	Tri spots verticaux de 40cm et de 60 cm
4 par cible plus 50%	Blasons de 80cm réduits à 6 zones
1 pour 5 à 6 cibles	Agrafeuses / agrafes
1	Systèmes de remplacement des feux Plate forme pour le directeur des tirs
2 ou 3	Feux type « chronotir »
1 ou 2	Tableaux de marque
2	Panneaux d'infos
1 par équipe +20% 1 par tireur (1/4 finales)	Panneaux score sous cibles
2 par cible +10%	Plaquettes de marques <i>Prévoir protection contre la pluie</i>
2 par archer + 50% 2 par équipes +50%	Feuilles de marques
1 par équipe ou par archer	Souvenirs (optionnel)
1 pour les 3èes équipes ou 3 premiers individuels	Coupes ou trophées
1 par archer +50%	Invitations - Programmes
1 par participant (archer, entraîneur, arbitre) +10%	Chaises
1 par cible +repas arbitre, directeur des tirs, etc...	Tables
1 par cible si possible	Tentes, abris des archers
1	sonorisation avec 2 micros HF minimum
1 ou 2	Abri, Barnum ou tente pour buvettes
4	Talkies-walkies

Implantation pour Le Tir par Equipes

2 équipes par couloir – 2 couloirs par poule

1 couloir de séparation entre 2 poules - Le rythme de tir des qualifications est ABC



- SCHEMA TYPE CONCOURS en SALLE -



Pour info :

DF :
ASCC = couloirs 4 M
ou
ABC = couloirs 5 M

DPE :
obligatoire en ABC (couloirs 5 M)

- SCHEMA TYPE CONCOURS FITA (2x70M) PAR EQUIPE -

Fiche de suivi de l'épreuve de : Arbitre responsable :

Date de l'évaluation : Lieu de la compétition :

OBJET ACCUEIL – GREFFE – RESULTAT	COMMENTAIRES
Conformité du programme / mandat	
Répartitions sur les cibles	
Accréditation et organisation du contrôle de l'accès aux terrains	
Matériel informatique	
Feuilles de marques	
Affichages des résultats	
OBJET TERRAINS ET LOCAUX	COMMENTAIRES
Aspect et conformité du terrain de compétition	
Aspect et conformité du terrain d'entraînement	
Poste de secours / affichage des N° de secours	
OBJET MATERIEL	COMMENTAIRES
Aspect et conformité des chevalets / cibles	
Aspect et conformité des matériels des terrains	
Drapeaux cibles	
N° cibles et N° pas de tir	
Feux tricolores	
Systèmes de remplacement des feux	
Chronotirs (horloges digitales)	
Tableau de marque	
Panneaux de score sous cibles	
Panneaux nominatifs archers ou équipe	
Panneaux d'infos	
Chaises	
Plate forme du directeur des tirs	
Tables	
Blasons	
Agrafeuses : agrafes	
Matériel et fourniture pour le traçage des lignes	
Podium	
Plaquettes pour feuilles de marques	
OBJET ANIMATION DE LA COMPETITION	COMMENTAIRES
Fonctionnement des tableaux de marque	
Mise à jour des panneaux d'informations	
Commentateur	
Sonorisation	
Stratégie relative à l'évolution du terrain (réactivité de l'équipe d'organisation)	
Cérémonie de remise des prix	
OBJET INTENDANCE	COMMENTAIRES
Restauration : lieux – organisation – matériel	
Buvette : emplacement et organisation – matériel	
Réception fin de compétition	